

CONCOURS INTERNE

1^{ère} épreuve

Rédaction, à partir d'un dossier se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

CONCOURS INTERNE

Mercredi 08 janvier 2014

1^{ère} épreuve : de 8 h à 12 h

**Rédaction, à partir d'un dossier se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées
(Durée : 4 heures – coefficient 3)**

Sujet :

Un grand nombre de conventions de rupture négociée de contrats de travail, passées en application de la loi du 25 juin 2008 relative à la modernisation du marché de l'emploi, ont fait l'objet d'un refus d'homologation dans votre département. Votre directeur, récemment nommé, vous demande de lui préparer une note de présentation du régime de la rupture négociée du contrat de travail.

Il est rappelé au candidat que sa copie ainsi que les intercalaires doivent rester anonymes (pas de nom, de numéro, ni de signe distinctif). Les brouillons ne seront pas corrigés.